

## **AVIS PUBLIC**

### **Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2020, le conseil a adopté le règlement 776-1 intitulé « Abrogation et remplacement du règlement numéro 776 concernant les animaux ».

Ce règlement vise à remplacer le règlement 776 pour permettre d'y intégrer les règles relatives à l'encadrement et à la possession des chiens.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 22 octobre 2020.

Mario Morin  
Directeur général